

Luxmètre Professionnel

Référence : C3180021

DESCRIPTION :

Pour **déterminer l'éclairement des postes de travail internes et externes**, le **Luxmètre Professionnel** peut mesurer jusqu'à 400 000 Lux.

Fixé par le **Code du Travail**, l'éclairage artificiel ou réel doit être d'un certain niveau afin de ne pas causer de **lésion oculaire** tout en permettant de **travailler en toute sécurité et visibilité**.



INFORMATION PRODUIT

Luxmètre Professionnel

Notre **Luxmètre Professionnel** permet de mesurer l'**éclairement dans le spectre visuel, artificiel ou réel**, dans un endroit donné. Il peut déterminer, avec une **précision de $\pm 5\%$** , le flux lumineux reçu par unité de surface, mesuré en **Lux**. Un Lux est l'éclairement d'une surface qui reçoit, d'une manière uniformément répartie, un flux lumineux d'un **Lumen** par m^2 . Le **Luxmètre Professionnel** peut ainsi mesurer jusqu'à 400 000 Lux.

Il est idéal pour **mesurer l'intensité lumineuse des postes de travail intérieurs et extérieurs** dont les minimums sont fixés par le **Code du Travail**.

Caractéristiques

- **Luxmètre** : 400 000 Lux / Préc. $\pm 5\%$
- **Vumètre**
- **Fonctions** : Hold et Maxi / Mini
- **Unités** : Lux / FC au choix
- **Écran rétro-éclairé**
- **Taux d'échantillonnage** : 1,5/s
- **Extinction automatique**
- **Longueur du câble** : 150 cm
- **Dimensions** : 165 x 76 x 43 mm
- **Poids** : 440g



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- Pile 6F22

Application

Le Lux sert de cadre normatif concernant les **exigences d'éclairage des postes de travail**, selon les normes **NF EN 12464-1** et **ISO 8995/CIE 8008**, et d'**éclairages des postes de travail extérieurs**, selon la norme **NF EN 12193**.

Ainsi, il définit, dans le cadre de la législation française et européenne, les niveaux minimums requis pour **l'éclairage public** et **l'éclairage des lieux de travail**, indiqués dans l'**Art.R4223-1 du Code du Travail**.

- Rues, routes et autoroutes : 15 à 50 lux
- Activité intermittente ou tâche simple : 125 lux
- Mécanique moyenne, travail de bureau : 200 lux
- Mécanique fine, dessins : 400 lux
- Mécanique de précision, électronique : 600 lux
- Tâches difficiles, laboratoires : 800 lux

Quelques exemples d'éclairage

- Sensibilité d'une caméra bas niveau : 0,001 lux
- Nuit de pleine lune : 0,5 lux
- Rue de nuit bien éclairée : 20 à 70 lux
- Local de vie : 100 à 200 lux
- Appartement bien éclairé : 200 à 400 lux
- Local de travail : 200 à 3 000 lux
- Stade de nuit : 1 500 lux
- Extérieur par ciel couvert : 500 à 25 000 lux
- Extérieur en plein soleil : 50 000 à 100 000 lux

Etalonnage luxmètre (sur devis) :

Délai : 15 jours

Le certificat est à préciser sur le bon de commande. Cette prestation se fait sur devis.

ATTENTION : Il appartient au client d'en faire la demande. La société SECURINORME ne peut être tenue responsable de tout manquement à la législation inhérente à l'utilisation, par le client, de produits certifiés/étalonnés. Le client ne peut ignorer la loi en vigueur quant au besoin de traçabilité et sa justification dans le cadre de son activité.

Le certificat d'étalonnage et le relevé de mesures associé sont des documents certifiés relatifs à un et un seul produit numéroté et traçable. Ces documents sont nominatifs à destination d'un unique utilisateur clairement identifié. A défaut, le certificat sera établi au nom du demandeur. L'utilisateur final pourra faire valoir la conformité du certificat accompagné de la facture d'achat.

IMPORTANT : Un matériel d'occasion doit avoir été étalonné une première fois, à l'achat, sur appareil neuf pour



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

être considéré comme ré-étalonnable. Nous n'effectuerons pas de ré-étalonnage sur des instruments d'occasion non préalablement étalonnés par nos services ou nos laboratoires partenaires.

La certification sur la période de validité ne décharge pas l'utilisateur de l'obligation de maintenir le matériel en bon état de marche.

IMPORTANT : Nous ne garantissons que les étalonnages réalisés par nos services ou nos laboratoires partenaires. Nos instruments sont calibrés et vérifiés avant mise en conformité et validation d'étalonnage.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com